



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

MISE EN ROUTE D'UNE SECONDE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE SURFACE INTEGRANT NETTOYAGE/DEGRAISSAGE/POUDRADRE PEINTURE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CARIGNAN ET OSNES

Par arrêté préfectoral n°2023-098 du 9 mars 2023 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société AUTOMATISME TOLERIE ET MECANIQUE (ATM) sise route d'Osnes à Carignan (08110) en vue de la mise en route d'une seconde installation de traitement de surface intégrant nettoyage/dégraissage/poudrage peinture sur le territoire des communes de Carignan et Osnes (08110) au titre de la rubrique 2565-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation du public se déroulera **du lundi 3 avril 2023 au mardi 2 mai 2023 inclus**.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une « enquête publique allégée » se déroulant sans commissaire enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, cette décision peut être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public :

- en mairie de Carignan – 1 place du Docteur Gairal – 08110 Carignan, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- en mairie d'Osnes – 24 Grand'Rue – 08110 Osnes, aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi de 13h00 à 17h00, le mardi de 08h00 à 14h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations sur le projet devront être consignées sur les registres déposés en mairie de Carignan et Osnes ou adressées par écrit à la Préfecture des Ardennes, qui les annexera aux registres, à l'adresse suivante :

Préfecture des Ardennes
DCAT/ bureau des procédures environnementales
1 place de la Préfecture
BP 60002
08005 Charleville-Mézières.

Des observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : pref-icpe-ae@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le 9 mars 2023

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Christian VEDELAGO